

Les clés de la mondialisation

Effet de serre : les libéraux répondent aux écologistes

Jean-Pierre Robin

Il y a un temps pour tout. Les jours pairs seront consacrés à la croissance et les jours impairs à la défense de l'environnement. Par un facétieux télescopage du calendrier, l'Opep, l'organisation des pays exportateurs de pétrole, se réunira le 10 septembre à Vienne et, le lendemain, Lionel Jospin inaugurera à la Lyon une nouvelle conférence de l'ONU consacrée à l'effet de serre.

Or ce sont les mêmes dirigeants qui s'inquiètent de la flambée des prix de l'énergie et qui s'efforcent d'instaurer une fiscalité mondiale spéciale pour lutter contre le réchauffement de la planète. Un phénomène dont on présume - les scientifiques ne sont pas unanimes - qu'il est directement lié à l'émission de bioxyde de carbone (CO₂) et à l'utilisation de combustibles fossiles.

Rarement, l'antagonisme entre économie et écologie aura été aussi caricatural. La conférence qui réunit à Lyon 2000 experts venus de 150 pays, n'a certes aucune chance de conclure. Il faudra attendre une autre réunion internationale, qui se tiendra à La Haye, du 13 au 24 novembre... c'est-à-dire après les élections américaines.

Le principe de précaution présente de graves inconvénients dont on ne parle jamais

Elle n'en constitue pas moins une étape importante dans la

polluer ne soit nullement plafonné. Les gros pollueurs disposeraient alors d'au moins deux mécanismes de flexibilité leur facilitant la tâche : soit en achetant des droits à polluer à d'autres pays développés, soit en construisant des usines propres dans d'autres pays, y compris dans le tiers-monde.

L'Europe préconise de limiter le recours au marché mondial du carbone, qui pourrait représenter de 10 à 30 milliards de dollars (droits d'émission échangés) à l'horizon 2010. L'estimation haute est celle du consultant Price Waterhouse Coopers, qui en collaboration avec la Deutsche Börse, a lancé un projet de cotation du CO₂ à Francfort.

Les organisations écologistes dénoncent ce que Greenpeace qualifie de « tergiversations » et d'« échappatoires » de la part des gouvernements.

C'est que le redémarrage de la croissance tend à rendre les normes du Protocole de Kyoto de plus en plus ambitieuses. En France qui a été créditée d'objectifs « généreux » (une stabilisation au niveau de 1990), la reprise de 1997-98 a fait déraiper les émissions de CO₂ ; le Commissariat général au Plan a calculé que les rejets de carbone atteindraient 128 millions de tonnes en 2010 au lieu des 104 millions autorisés, si aucune mesure nouvelle n'était prise.

La seconde difficulté tient à l'absence de consensus des scientifiques eux-

Elle n'en constitue pas moins une étape importante dans la machinerie internationale qui s'est mise en place au lendemain du Sommet de Rio de 1992.

Cinq ans plus tard, en novembre 1997 à Kyoto, au Japon, un accord a été conclu, imposant à 38 pays occidentaux ou en transition vers l'économie de marché de réduire leurs émissions de CO₂ de 5,2 % l'an entre 2008 et 2012. Pourtant, le Protocole de Kyoto n'a encore été ratifié par aucun gouvernement : la France se distingue par un vote à l'Assemblée nationale. Et surtout ses modalités d'application restent à définir en totalité, tant les oppositions sont profondes. Entre pays industrialisés et en développement, entre Américains et Européens, entre écologiste et libéraux.

Le dispositif en discussion mixte les aspects réglementaires, avec un encadrement des émissions autorisées par pays, et les mécanismes de marché. Il prévoit la mise en place d'un « marché mondial du carbone », où les Etats et les entreprises pourraient acheter et céder des « droits à polluer ». Un tel marché constituerait une source globale d'économie pour l'ensemble des partenaires de la planète.

Exemple : une entreprise chimique américaine qui a réalisé de lourds investissements pour réduire ses émissions de CO₂, va devoir dépenser énormément pour continuer d'améliorer ses performances écologiques. Elle aurait donc tout avantage à acheter un « droit à polluer » à une entreprise chinoise techniquement moins avancée, mais dont les possibilités de progrès sont gigantesques et donc peu coûteuses (les investissements les plus élémentaires ont toujours les meilleurs rendements financiers).

Les Etats-Unis et l'Europe, qui avec le Japon devront réduire le plus leurs émissions de CO₂ (de respectivement 7 %, 8 % et 6 %), s'accordent sur ce schéma général. Mais pas sur sa mise en œuvre. L'administration Clinton a fait savoir qu'il vaudrait mieux ne pas exiger de date butoir à la ratification (2002), de peur d'indisposer le Sénat à majorité républicaine. Les Américains souhaitent surtout que le marché mondial du carbone des droits à

difficile tient à l'absence de consensus des scientifiques eux-mêmes. James Hansen, le climatologue américain de la Nasa, dont le nom a été longtemps associé aux projections alarmistes, a viré de bord. Il considère aujourd'hui que « si les gaz à effets de serre dus à l'activité humaine, que l'on mesure assez bien, entraînent bel et bien un effet de réchauffement positif, d'autres forces, beaucoup moins bien appréhendées, elles aussi liées aux activités humaines - comme par exemple les aérosols, les nuages, l'aménagement du territoire - provoquent des effets inverses qui tendent à s'opposer à ceux de l'effet de serre ».

Aux Etats-Unis, les économistes libéraux se sont saisis de ces incertitudes pour développer une analyse alternative à celle des écologistes. Jonathan Adler, qui fait partie d'un *think tank* libéral « Competitive Enterprise Institute de Washington », ne nie pas les risques d'un réchauffement du climat. Mais il réprovoque le « principe de précaution », dont il dénonce l'inconvénient inhérent : un frein à la croissance économique qui aggraverait le mal. Il faut au contraire jouer le pari des innovations technologiques qui sauront trouver les remèdes aux problèmes de pollution. Il reconnaît que les Etats-Unis sont les premiers émetteurs de CO₂ au monde, mais par unité de richesse produite (PIB), l'économie américaine est la plus propre.

Robert Mendelsohn, professeur à la Yale School of Forestry, va plus loin : il soutient que la hausse des températures présente des avantages en soi. La Russie pourrait y trouver un gain « compris entre 86 et 228 milliards de dollars ». Argument suprême : les études d'impact « négligent systématiquement les capacités humaines d'ajustement ». Au principe de précaution, les experts libéraux opposent « le principe de résilience ». Cette fameuse « résilience » (la capacité d'un matériau à résister au choc selon les dictionnaires, dont Paul Claudel, ambassadeur de France au Etats-Unis, disait qu'elle était la qualité majeure du peuple américain).

(1) Texte disponible sur le site www.euro92.org